

4. REGLEMENT

4.2b Plan des risques littoraux

PLU approuvé le 7 décembre 2016
Modification n°1 approuvée le 27 juin 2019

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 24 juin 2021.
Le Président



Réalisation :
NEAPOLIS Atelier d'Urbanisme
3 Allée du Green
14 520 PORT-EN-BESSIN HUPPAIN
neapolis@orange.fr

LEGENDE

ZONAGE

▭ Limite de zone ou de secteur

RISQUES DE SUBMERSION MARINE

- Zone située plus d'un mètre en dessous du niveau marin de référence
- Zone située entre 0 et 1 mètre en dessous du niveau marin de référence
- Zone située au-dessus du niveau marin de référence

La lecture et l'interprétation des données représentées sur ce document sont soumises aux limites d'utilisation énoncées dans la notice d'utilisation de la révision de l'Atlas des Zones sous le niveau marin, diffusée par la DREAL Normandie.

